

RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX

1. Du thème : Indépendance de la justice.

La présentation de ce thème était présidée par Monsieur Maurice Zogbélémou TOGBA, ancien Ministre de la justice, Garde des Sceaux. Dans son mot introductif, ce dernier a insisté sur la nécessité d'éradiquer les maux dont souffre la justice guinéenne, pour promouvoir l'Etat de droit, la démocratie et le développement économique.

Le thème a ensuite été présenté par Me Dinah Sampil, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats

(Voir en annexe, l'intégralité de la communication)

Pour lui :

- la magistrature guinéenne est fortement handicapée par le niveau de formation ;
- la magistrature guinéenne n'a jamais été indépendante du pouvoir exécutif ;
- les décisions de justice sont souvent tributaires de l'influence des justiciables ;
- l'environnement familial et l'opinion publique ont leur part de responsabilité dans la qualité des décisions de justice.

Suite aux débats enrichissants qui ont suivi cette présentation, les participants ont apporté les contributions suivantes :

- élargir la notion d'indépendance par une notion transversale aux avocats et autres auxiliaires de justice ;
- création d'une grande Ecole de formation des futurs magistrats et des futurs greffiers et greffiers en chef ;
- renforcer la formation au niveau des Officiers de police judiciaire ;
- Elaborer un guide d'éthique pour tous ceux qui concourent à la distribution de la justice ;
- établir le budget de la justice en tenant compte de toutes les composantes (soldes, investissement, assistance judiciaire etc.)
- prévoir dans le budget, l'assistance judiciaire aux personnes démunies.

2. Du thème : Infrastructures, Equipements et Documentation judiciaires.

La présentation de ce thème était présidée par Madame Ivonne Condé, Présidente du Conseil National de la Communication. Dans une intervention liminaire, elle mettra en exergue les valeurs qui fondent la justice et qui permettent qu'on ait du respect et de la considération pour elle. Un de ces symboles étant, dira-t-elle, les maisons de justice, qui doivent présenter un caractère majestueux.

La communication du thème a été faite par Monsieur Niankoye Marcel Konomou.

(Voir en annexe, l'intégralité de la communication)

Ce dernier fera l'état des lieux des infrastructures profondément dégradées et des équipements vétustes qui presque datent tous de la période coloniale.

Les participants, après avoir salué le travail de recherche accompli par le groupe thématique, on fait des propositions suivantes à ajouter aux recommandations :

- construction des sièges de la cour constitutionnelle et de la cour des comptes ;
- construction de plusieurs salles d'audience au niveau de certaines juridictions (cour d'appel, cour suprême etc...) ;
- récupération et immatriculation des domaines apparentant à la justice ;
- construction et équipement d'un centre de rééducation et de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi par région naturelle ;
- construction en priorité de la Cour d'Appel de Kankan ;
- construction d'une prison pour femmes et une autre pour les mineurs en détention ;
- construction des locaux appropriés à la garde à vue en collaboration avec le Ministère de la sécurité ;
- mettre en place un comité chargé de suivre l'exécution des recommandations issues de ces Etats généraux ;
- la conception d'un plan type de Palais de justice moderne comprenant plusieurs salles d'audience.

3. Du thème : La carte judiciaire et pénitentiaire

La deuxième journée a commencé par une introduction faite par le Président de séance Monsieur Salifou Sylla, Ancien Ministre de la justice. Il fera d'abord remarquer que nous ne sommes pas à notre première expérience des Etats Généraux de la justice. En effet, en Octobre 1992, dira-t-il, les mêmes travaux avaient eu lieu ici et au cours de ces travaux, les mêmes maux avaient été diagnostiqués suivis de pertinentes recommandations. Il s'interrogera sur l'impact de celles-ci sur le quotidien de la justice avant de formuler le souhait que les présents Etats généraux ne soient pas une simple formalité vite tombée dans les oubliettes.

Le thème a été présenté par El Hadj Mohamed Aly Thiam, Conseiller du Ministre de la justice

(Voir en annexe l'intégralité du rapport du groupe)

Au cours des débats, les contributions suivantes ont été faites :

1. Faire figurer le tribunal militaire dans la carte judiciaire ;
2. Maintenir la structure actuelle au niveau des tribunaux d'instance : c'est-à-dire que le président d'instance ait entre ses mains les trois pouvoirs classiques ;
3. Maintenir les deux Cours d'appel actuelles au regard de la faiblesse numérique des affaires et des ressources humaines.
4. Création d'un TGI à Conakry avec une section administrative.

5. Création de quatre tribunaux régionaux, un tribunal spécial à Conakry et des Tribunaux d'instance dans les communes ;
6. Améliorer la carrière des magistrats
7. Former les magistrats en contentieux douanier.

4. Du thème : Exécution des décisions de justice

La présentation de ce thème était présidée par Monsieur Bassirou Barry, Avocat à la Cour, Ancien Ministre de la Justice.

Elle a été présentée par Monsieur William Fernandez, Inspecteur judiciaire.

(Voir en annexe, l'intégralité de la communication)

Les solutions au dysfonctionnement

Ce thème a suscité un débat intéressant. Le représentant du chef d'état-major de la Gendarmerie Nationale suggère à l'intention des huissiers de justice la dénonciation des mauvais comportements des agents chargés de l'exécution des décisions de justice, à leur hiérarchie militaire. Il a en outre, appelé à l'instauration d'un climat de confiance et de bonne collaboration entre les membres de la famille judiciaire.

Enfin, il termine en garantissant que désormais, l'armée sera respectueuse des décisions de justice, des lois et de toutes les lois.

5. Du thème : Intégration judiciaire

La présidence de ce thème était assurée par Monsieur Lamine SIDIME, Ancien Premier Ministre, Ancien Premier Président de la Cour Suprême de la République de Guinée.

La communication du thème était assurée par Monsieur Fodé KANTE, Magistrat, Président de section au TPI de Kaloum.

(Voir en annexe, l'intégralité de la communication)

Au titre des recommandations suite aux débats, il a été noté :

- La nécessité pour la Guinée de payer sa cotisation à l'OHADA, qui s'élève à : 1 500 000 000FCFA au mois de février 2011 ;
- La participation de la Guinée aux travaux de l'OAPI ;
- L'amélioration de la tenue du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- La nécessité de corriger la mauvaise application ou interprétation de certains actes uniformes par les magistrats ;
- La nécessité d'éviter les mutations intempestives des magistrats
- Le respect des compétences de la Cour suprême et de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'Ohada
- La formation des acteurs judiciaires au droit OHADA et aux autres Traités Internationaux.

ANNEXE

DISCOURS DE PRESENTATION DES OBJECTIFS DES ETATS GENERAUX PAR LE PRESIDENT DU COMITE D'ORGANISATION DES ETATS GENERAUX

- Mesdames et Messieurs les chefs des institutions constitutionnelles,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques et représentants des organisations internationales accréditées en Guinée,
- Mesdames et messieurs les représentants des partis politiques,
- Mesdames et messieurs les magistrats et greffiers des cours et tribunaux
- Mesdames et Messieurs les avocats, huissiers de justice, notaires et commissaires priseurs,
- Mesdames et messieurs

C'est avec un immense honneur et un réel plaisir que le Ministère de la Justice et l'ensemble des professionnels de la Justice et du droit reçoivent Son Excellence Monsieur le Président de la République et de très distingués hôtes à la cérémonie d'ouverture des présents états généraux de la Justice.

Parce qu'ils procèdent du renforcement de l'Etat de droit, de la démocratie et du développement, ces états généraux de la Justice sont une occasion unique, chargée d'une profonde signification, pour attirer l'attention bienveillante tant des hautes autorités de la République, que de l'ensemble de notre Peuple sur les maux qui assaillent la Justice et les perspectives qui doivent orienter la politique du Gouvernement sur ce secteur névralgique de la vie de la Nation.

Excellence Monsieur le Président de la République

Les professions formant la famille judiciaire savent que vous attendez de ces travaux autant l'avènement d'une Justice plus performante, car mieux rendue, mieux équipée et mieux acceptée que l'émergence d'un type nouveau de Magistrats et d'auxiliaires de Justice convaincus de la noblesse et de la délicatesse de leur mission et ayant une conscience aiguë de leur rôle dans la Cité.

Votre Excellence n'attend pas, nous non plus, une énième réforme de circonstance ; mais comme vous l'avez déclaré et répété précédemment, au-delà d'une réforme, nous devons entreprendre une refondation basée sur une nouvelle alliance, un nouveau contrat social entre gens de justice et usagers du service public de la justice, pour une Guinée solidaire, apaisée et démocratique.

La Justice, nous en donnons la garantie, sera non pas au cœur, mais le cœur des mutations voulues par notre Peuple.

En décidant d'organiser ces journées de réflexion sur la justice, en partant de vos idéaux chaque fois proclamés, Monsieur le Président de la République, de transformer la Guinée, le Ministère de la justice, s'est assigné deux principaux objectifs.

Le premier objectif s'intéresse à la Nation, au Peuple de Guinée, au nom de qui et pour qui la justice est rendue.

Nous fondons un espoir qu'avec ces Etats Généraux de la justice, le Guinée dans le plus petit hameau pourra disposer enfin, d'une justice forte, parce que indépendante et crédible ; une justice respectée, par ce que débarrassée de toutes les tares qui l'ont minées jusqu'à présent ; une justice responsable, parce que rendue par des femmes et des hommes conscients des enjeux qui la sous-tendent. Pour tout dire, une justice effectivement au service du peuple.

La poursuite de cet objectif nous a amené, depuis l'annonce officielle par le Conseil des Ministres de l'organisation de ces Etats Généraux, à initier plusieurs activités d'information et de sensibilisation des populations auprès des différents médias sur les problèmes de justice.

Le deuxième objectif que le Ministre de la Justice a assigné à ces Etats Généraux consiste à produire, à travers les propositions et les recommandations des participants, un document de référence, qui sera un guide à la fois pour les pouvoirs publics et pour les partenaires de la Guinée.

Dans cette perspective que nous avons mis en place, un comité de pilotage qui est chargé de la préparation technique de ces Etats Généraux ainsi que de son suivi et de son évaluation.

Excellence Monsieur le Président de la République, chers invités, le programme des Etats généraux se déroulera de la façon suivante :

Le lundi 28 Mars 2011, c'est-à-dire aujourd'hui, deux thèmes sont à l'ordre du jour :

- l'indépendance de la justice
- et les infrastructures, Equipements et Documentation judiciaires

Le mardi 29 Mars 2011, deux autres thèmes sont proposés :

- la carte judiciaire
- et l'exécution des décisions de justice

Le mercredi 30 Mars 2011, il sera question du thème de l'intégration judiciaire.

Excellence Monsieur le Président de la République, chers Invités, les présents Etats généraux seront sanctionnés par un rapport de synthèse qui sera officiellement présenté devant vous dans l'après-midi du mercredi 30 Mars 2011 à 17 heures

Avant de terminer mon propos, j'aimerais remercier, au nom du Ministre de la Justice, Garde des Sceau, les experts de l'Union européenne dont les études et propositions ont largement contribué à la réalisation de ces Etats Généraux.

C'est le lieu aussi de saluer la présence parmi nous, de deux experts envoyés par la Francophonie, pour nous accompagner dans nos efforts de modernisation de notre système judiciaire.

El Hadj Mohamed Saïd Haïdara,
Président du Comité d'Organisation des E.G.J

DISCOURS DU PREMIER PRESIDENT DE LA COUR SUPREME PARLANT AU NOM DES MAGISTRATS

- Excellence Monsieur le Président de la République, Professeur ALPHA CONDE,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions Diplomatiques et Représentant des Organisations et Institutions Internationales,
- Messieurs le Chef d'Etat-major Général des Armées et les Chefs des Etats-Majors Particuliers,
- Distingués Invités,
- Mesdames et Messieurs,

Les Etats Généraux de la justice, qui se tiennent aujourd'hui grâce à la volonté fortement exprimée par Monsieur le président de la République et le Gouvernement, sont en gestation depuis 2006. Ils sont l'aboutissement d'une permanente volonté de transformation institutionnelle dans le secteur de la justice. Ce changement voulu passe désormais des vœux pieux à des actions concrètes, du fait de la résolution commune d'apporter à l'épine dorsale des pouvoirs régaliens de l'Etat, la substance nécessaire à sa vigueur et à son efficacité. Je me réjouis d'y participer et je voudrais articuler mon intervention sur trois thématiques figurant au programme.

Dans la première, je donnerai l'opinion de la Cour Suprême sur les objectifs généraux et les objectifs spécifiques des états généraux. Objectifs largement partagés et débattus par les magistrats, les Avocats, les greffiers et l'ensemble des professionnels qui collaborent à l'œuvre de justice.

Dans la deuxième, je rappellerai les principes et les implications des vertus du Juge.

Monsieur le Président de la République,

La Cour Suprême voit dans l'organisation des présents Etats Généraux, la garantie de la paix sociale, la promotion du développement durable.

Au sujet de la consolidation de l'Etat de droit, je voudrais rappeler que cette notion, selon la formule de Hans Kelsen, exprime d'abord et avant tout, la soumission de l'Etat à la règle de droit qu'un peuple s'est donnée. Il traduit la séparation et l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, fonctionnant en cohérences avec l'exercice et la jouissance des droits de l'homme.

Le renforcement de l'Etat de Droit comporte des exigences incontournables, parmi lesquelles la fourniture à la Justice des moyens institutionnels et financiers de son efficacité et de son indépendance.

Vus sous l'angle de la garantie de la paix sociale, le droit et la justice sont un instrument d'intermédiation et de pacification des rapports sociaux.

Sous ce rapport, ils perdent leur vocation salvatrice lorsqu'ils ne peuvent trancher les conflits, les laissant ainsi perdurer ou emprunter des tournures dramatiques, soit entre individus, soit entre communauté unies par de multiples liens de sang, d'alliance ou de voisinage. Sans justice, il n'y a pas de paix sociale, a-t-on coutume de dire. Or, pour des raisons souvent budgétaires, certaines juridictions, tels la cour d'assises et le tribunal pour enfants, se trouvent fréquemment dans l'impossibilité de respecter la périodicité, pourtant légalement déterminée, de leurs sessions.

Sur un autre plan, il me paraît essentiel de faire remarquer que les capitaux ont horreurs de l'insécurité juridique et judiciaire. Aucun développement économique ne peut se concevoir sans le respect de la loi garantie par une justice indépendante et impartiale.

Dès lors, l'objectif général ultime des Etats Généraux de la justice doit être, selon la formule de Monsieur le Président de la République, "GUINEA IS BACK", d'installer notre pays sur l'orbite du développement durable. C'est à cet égard, et à bien d'autres, que l'on peut saisir dans toute son ampleur la signification de l'organisation des présents Etats Généraux. Nous disposons de l'occasion de poser un diagnostic qui procède par une introspection sérieuse et par une prospection visionnaire.

Les objectifs spécifiques, tels qu'ils ont été exposés dans le programme, portent sur l'indépendance de la justice, l'application du statut de la magistrature, le fonctionnement efficient du Conseil Supérieur de la Magistrature, la formation des ressources humaines, l'amélioration de l'accès à la justice, la construction des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, l'amélioration des conditions de vie et de travail. Toute chose qui engage le pouvoir exécutif à doter le judiciaire des ressources et moyens propres à lui restituer les lustres de sa noblesse.

Après ce survol rapide des objectifs que les présents travaux doivent s'efforcer d'atteindre, j'aborde le thème de l'indépendance de la justice qui constitue, en réalité, la thématique principale de ces journées que nous égrènerons ensemble pour le bien de notre pays.

En élevant l'institution judiciaire au rang de pouvoir, le constituant guinéen affirme sa détermination à donner une consistance à l'adage repris par toutes les constitutions du monde, je cite : « dans l'exercice de ses fonctions, le magistrat n'obéit qu'à l'autorité de la loi. » La conséquence tirée de cette proclamation est l'établissement d'un statut particulier destiné à investir le corps judiciaire de missions ointes de l'essence quasi divine qu'il doit exercer efficacement au nom du peuple.

Une magistrature indépendante, nous le savons et l'admettons, est nécessaire à la République comme l'air est indispensable à la vie. Elle est vitale à la démocratie comme l'eau l'est pour tout être vivant. Elle est l'énergie de la paix sociale, comme le feu l'est pour la vie. Dès lors, la question de l'indépendance de la justice demeure, de nos jours, la plus importante pour des Etats comme le nôtre.

L'exigence d'une magistrature indépendante permet véritablement l'éclosion d'une culture institutionnelle, car elle seule traduit, de manière limpide, l'assertion de Montesquieu selon laquelle, je cite : « ...il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. » Fort heureusement, notre Président, le professeur ALPHA

CONDE, par l'affirmation qu'il en a faite lors de sa prestation de serment, est de cette culture.

La primauté de la loi, on s'en doute, place le juge à la croisée des chemins ; les frontières traditionnelles de son office s'élargissent au fur et à mesure de l'évolution humaine, portée par les mutations politiques, économiques, sociales et catalysées par les avancées des sciences et nouvelles technologies, pour prendre en compte les aspirations fondamentales des populations.

Le pouvoir judiciaire est assurément le point de convergence des pouvoirs régaliens de la République pour la réalisation du processus de mieux-être en perpétuelle progression.

- **Monsieur le Président de la République,**
- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Au nom de la liberté de parole garantie, le Peuple, toutes couches sociales confondues, exprime de façon de plus en plus forte, voire véhémement quelquefois, sa désapprobation face aux dysfonctionnements de l'institution judiciaire.

Face à l'exercice tant accru de cette liberté, quoi de plus naturel que d'entendre le justiciable dénoncer avec impétuosité les dérives du système judiciaire !

Aux praticiens du droit, il est entre autres, fait le reproche d'avoir trop de pouvoir, d'être trop indépendants, de rendre une justice à standards multiples, ce qui atténue la prévisibilité et l'efficacité des décisions rendues dans de telles conditions.

Cette profusion de critiques qui, au-delà du juge, touche l'ensemble de la famille judiciaire, est à l'évidence, l'expression d'une crise qui a, par moments, pris des tournures dramatiques.

Cette contestation de l'autorité des Juges s'accompagne par ailleurs, il convient de le souligner, à cause des décisions de justice, des plus vives objections contre leur indépendance. Or, précisément, l'indépendance doit servir à éviter les mauvaises décisions car, comme le déclarait KEBA MBAYE, je cite : « renforcer l'indépendance du corps judiciaire, ce n'est pas renforcer le confort des juges mais, dans l'intérêt exclusif des justiciables, permettre à des juges responsables, conscients de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs, d'être reconnus dans la société comme des arbitres incontestés. »

Oui, l'indépendance est, en raison de la singularité de la fonction de juger, le seul moyen de mettre les juges face aux responsabilités attachées à la charge de trancher entre le juste et l'injuste, de réparer le préjudice causé et de consoler l'affligé, l'orphelin ou la veuve.

A ce sujet, je voudrais rappeler la description du Juge indépendant faite par l'Avocat Général d'AGUESSEAU, je cite : « Le bon juge est celui que la vertu désigne à tous, il est cet homme public dont la qualité se déploie elle-même dans les quatre vertus cardinales de prudence (sagesse, science, connaissance du vrai,) de courage (force, fermeté d'âme

et de corps) et de tempérance (modération, mesure, honneur, dignité). C'est la vertu qui lui indiquera le chemin qui lui dira que « s'engager dans la magistrature, c'est lutter contre un mal infini sans pouvoir le corriger...» qu'emprunter cette voie, c'est entrer dans un ministère, exercer un sacerdoce, devenir un " prêtre de la justice". C'est la vertu qui lui dictera sa conduite, qui lui donnera l'amour, l'amour du bien public, " le parfait magistrat ne vit que pour la République..." "C'est la vertu qui le gardera de toute ambition déplacée, qui fera de lui ce magistrat désintéressé et intègre, insensible aux influences aux flatteries des puissants. Ponctuel et ne rechignant pas à la tâche, impartial et équitable, austère mais toujours courtois, sa vie publique comme son existence privée donneront à tous et toujours le modèle en exemple." Fin de citation.

Cette citation traduit bien autant les attentes profondes de la société que l'essence de la fonction de juger dont l'indépendance, l'impartialité et la responsabilité sont les attributs indispensables.

L'idée de réforme de l'institution judiciaire dépasse la justice tout court. Elle renvoie, en effet et d'une part, au pouvoir législatif qui édicte les lois, d'autre part, au Gouvernement chargé de l'exécution des lois et des décisions de justice, ainsi qu'à la mise en place d'une politique d'appui au renforcement des capacités de la justice.

Voilà qui explique que la justice est le lieu de convergence des pouvoirs. Mais le succès de la réforme de l'institution judiciaire commande qu'une véritable adhésion populaire accompagne cette synergie des organes de l'Etat dont la justice est le creuset. C'est pourquoi, dans le déroulement des Etats Généraux et pour le succès de l'entreprise, une démarche participative doit être adoptée, tendant à associer, dans une véritable coalition, la société civile et les partenaires au développement en faveur de l'institution judiciaire.

C'est en cela que la réforme, dont les Etats Généraux vont poser la fondation, apparaît comme un véritable projet de société mobilisateur d'énergies et d'initiatives multiples, provenant de l'intérieur comme de l'extérieur du territoire national.

Cela est d'autant naturel aujourd'hui que notre espace judiciaire commun, l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) et la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage anticipent et élargissent l'intégration des économies fragiles de nos pays par une meilleure sécurisation de l'activité commerciale dans nos différents Etats.

Telle est la raison pour laquelle le principe des présentes assises reconnaît un droit d'ingérence aux hôtes de la République et les invite à se joindre à nous, pour aider à réformer notre justice sur la base de valeurs universelles et humaines partagées.

Par cette ingérence souhaitée, nous sommes convaincus que nos hôtes contribueront à l'avènement d'un système judiciaire performant, servant de socle et de bouclier au développement durable et à l'intégration régionale. Car c'est en cela que le projet de réforme, qui découlera de ces Etats Généraux constituera un véritable projet de société.

De l'avis de la Cour Suprême, dont je porte la parole, le succès de la réforme de l'institution judiciaire repose avant tout sur la disponibilité et l'adhésion de tous les acteurs ; j'insiste : de tous les acteurs de la Justice, à savoir : magistrats, greffiers, avocats, notaires, huissiers de justice, commissaires priseurs, officiers et agents de police judiciaire, experts, secrétaires des greffes et parquets. Tout le monde est interpellé.

Qu'il s'agisse des problèmes liés aux infrastructures, dont nous venons de contempler avec désarroi les images poignantes, au sous-équipement, à la qualité des ressources humaines, à la distribution de la justice, à la déontologie ou à la lancinante question de la corruption, les présentes assises de la justice donneront l'occasion d'échanges à la fois nourris, constructifs et sans complaisance sur l'état actuel de notre institution judiciaire.

A ce stade, je ne peux résister à la nécessité de rappeler l'urgence de donner vie au Conseil Supérieur de la Magistrature, créé par la loi organique 010 du 23 Décembre 1991, puisque cet organe est investi de la mission de veiller au déroulement de la carrière des Magistrats, d'assurer leur promotion et leur discipline.

Ainsi que nous venons de le voir, les magistrats travaillent dans des conditions peu conformes à la dignité de leur charge et aux contraintes de leurs sujétions quotidiennes. Le salaire et le logement n'obéissent pas au critère de décence. Les lieux de travail sont insalubres, exigus, vétustes et souvent infects. Les relations avec les autorités civiles et militaires sont parfois tumultueuses.

Monsieur le Président de la République, le moment est venu, par l'effet combiné de la rupture et de la continuité, d'affranchir la Magistrature de cette douloureuse affliction.

Le juge est quotidiennement confronté à d'innombrables défis .Pour les relever, il ne peut compter sur la seule connaissance des lois, ni sur le simple respect, même le plus scrupuleux, des règles disciplinaires qui le gouvernent. IL doit faire appel à des principes dénommés vertus qui se répartissent en quatre groupes.

Le premier groupe se range sous la bannière des vertus de distance, qui permettent au juge d'exercer sa fonction de manière autonome, sans pressions ni préjugés. La conscience d'une telle distance est de nature à élever et obliger le magistrat à respecter un écart entre le jugement et ses influences .Seule cette conscience peut permettre d'atteindre l'impartialité, l'indépendance et le désintéressement.

Sans une certaine distance d'avec soi, un retour critique sur soi, le juge demeure englué dans ses inclinations et ses penchants purement contingents.

Le deuxième groupe réunit les vertus de proximité que sont la sympathie, la compassion, la pitié et la sollicitude. Ces vertus encouragent la proximité du juge dans ses relations avec ce qu'il doit juger.

Le troisième groupe comporte les vertus d'intégrité que sont la rigueur, la rectitude et la cohérence qui s'oppose à la corruption et reposent sur l'amour de la loi. Elles permettent au juge de faire appel à une interprétation créative de la norme, afin de traduire au cas d'espèce et, parfois, d'en pallier les carences ou les contradictions.

Enfin le quatrième groupe aligne les vertus de mesure, représentées par l'équité et la probité, la sévérité et l'indulgence, la ponctualité et la justesse, la fermeté et la précision qui favorisent la résolution de la contradiction entre distance et proximité et guide le juge dans la recherche d'un équilibre entre les prétentions concurrentes des parties.

J'ai rappelé ces vertus pour attirer l'attention de tous les participants sur la nécessité d'instituer les vacances et les rentrées judiciaires, qui sont des occasions annuelles et solennelles de dialogue et d'échanges enrichissants entre les professionnels du droit, sur des questions et matières qui ne figurent pas dans les cursus de formation et qui concourent à la cohérence de la jurisprudence.

- **Monsieur le Président de la République,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Les présents Etats Généraux devront, par la profondeur des réflexions et la pertinence des analyses, ouvrir une nouvelle ère de mutation qui accroîtra les ressources financières et budgétaires allouées à la justice, propres à assurer la construction des infrastructures, à soutenir la formation et l'équipement, à favoriser la spécialisation et améliorer la rémunération et le logement. Une justice forte, indépendante, difficilement corrompible, se construit par un investissement substantiel capable de couvrir les frais liés à la régularité et la ponctualité des sessions des Cours et tribunaux, notamment en ce qui concerne les frais accessoires inhérents à la présence du jury civil, des assesseurs des juridictions spécialisées, des témoins, les honoraires d'experts et d'avocats commis d'office.

Une justice gratuite comporte des coûts énormes, qu'il faut prendre en compte dans la structure de la Loi de Finance. La justice n'est pas une question de ratio coût/rentabilité financière. C'est plutôt une question de ratio coût/paix et stabilité sociale.

Veuille Dieu bénir nos travaux, inspirer monsieur le Président de la République, afin qu'il remplisse avec succès toutes les charges de sa fonction, en particulier celles de Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Mr Mamadou Sylla,
Premier Président de la Cour Suprême.

DISCOURS DE BIENVENUE DU MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

- Excellence Monsieur le Président de la République,
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Institutions Constitutionnelles,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
- Distingués Chefs des Confessions Religieuses,
- Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques et représentants des organisations internationales accréditées en Guinée,
- Messieurs les Chefs d'Etat major général et particuliers des forces armées,
- Messieurs les Gouverneurs et Préfets,
- Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et conseillers de quartiers de Conakry, Coyah et Dubréka, Mesdames et Messieurs les représentants des partis politiques,
- Mesdames et Messieurs les magistrats et greffiers des cours et tribunaux, Mesdames et Messieurs les avocats, huissiers de justice, notaires et commissaires priseurs,
- Mesdames et Messieurs,

Permettez, Monsieur le Président de la République, que mes premiers propos s'adressent aux distingués invités étrangers qui, après un parcours de milliers de kilomètres se joignent à nous pour rehausser, par leur présence et leur contribution, le déroulement des présents travaux. Je leur souhaite une chaleureuse bienvenue et je les prie par avance de pardonner les éventuelles incommodités qu'ils pourraient rencontrer.

J'espère que mes collaborateurs s'ingénieront à rendre leur séjour agréable, afin que chacun d'eux reparte avec les meilleurs souvenirs de l'hospitalité traditionnelle guinéenne.

Enfin, je ne doute pas que nos hôtes et nos partenaires au développement apporteront leur précieuse assistance pour imprimer un éclat particulier au succès de nos travaux.

EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Votre accession à la Magistrature Suprême marque de façon significative le départ de la Guinée pour une odyssée nouvelle dont l'objectif bien connu, plusieurs fois exprimé dans vos discours, est de promouvoir le développement durable qui commande, selon vos mots, qu'ensemble nous changions la Guinée.

« **Ensemble, changeons la Guinée** », avez-vous proclamé. Cette proclamation, n'est pas qu'un slogan, elle est une exhortation à tous les fils de la Guinée, une profession de foi appelant chaque citoyen à prendre une part active et à donner le meilleur de soi, pour transformer notre société et s'engager, dans un élan collectif et solidaire, à édifier l'Etat de droit, socle de la bonne gouvernance qui cimenterait l'unité de la Nation.

Nous tenons les présents Etats généraux de la Justice au moment où tous les regards sont tournés avec d'immenses espoirs, mais aussi avec d'innombrables interrogations vers la Guinée, notre pays, qui vient de réaliser, à travers une élection présidentielle réussie, un virage annonciateur de formidables perspectives et espérances, non pas pour le seul retour à une vie constitutionnelle, mais surtout pour l'avènement d'un Etat capable de fournir les réponses appropriées aux aspirations fondamentales et quotidiennes des populations.

Parmi ces aspirations, figurent l'exigence et les attentes plusieurs fois exprimées par nos compatriotes d'une Justice diligente, efficace et crédible.

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MAGISTRATS, NOTAIRES ET AUXILIAIRES DE JUSTICE,**

Permettez-moi de rappeler que nos concitoyens veulent, avec une impatience bien compréhensible, une justice forte et crédible.

Ils veulent une justice responsable, apte et soucieuse de consacrer toute sa force au respect des principes essentiels d'impartialité, d'égalité, d'équité et de présomption d'innocence.

Ils veulent une justice rapide, car lorsque les délais sont interminables, la justice perd sa vertu salvatrice.

Nos concitoyens attendent des évolutions en profondeur, non pas pour remettre en cause l'existence de notre institution judiciaire, mais pour lui permettre d'assurer réellement sa mission.

Pour ce faire, il faut refonder en profondeur notre système judiciaire en le moralisant davantage.

Ainsi, il y a lieu de déplorer le fait que l'organisation judiciaire soit pour l'essentiel calquée sur l'organisation administrative plutôt que sur les besoins réels des populations, d'où la nécessité de la révision de la carte judiciaire afin de mieux rapprocher la justice des justiciables en intégrant les réalités démographiques, économiques et sociales et, à terme, les nouvelles solidarités qui prennent corps avec le processus de la décentralisation.

EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Je dois souligner que de l'avis de la grande majorité de nos concitoyens, l'essentiel des problèmes de la Justice lié à son fonctionnement quotidien marqué par son accès difficile, sa lenteur, la mauvaise qualité de ses décisions, son coût, sa lourdeur, la complexité de ses procédures, le sentiment qu'elle n'est pas la même pour tous.

Une justice de qualité passe d'abord par des juridictions qui disposent de Magistrats en nombre suffisant, bien formés, bien rémunérés et bien équipés.

La justice est aujourd'hui caractérisée par le manque de magistrats, en nombre, en qualité et en spécialisation. Je dois noter que le personnel judiciaire n'est pas assez formé aux nouvelles technologies d'instruction, au traitement des criminalités transnationales organisées, aux questions relevant de la justice communautaire et de la coopération judiciaire internationale.

Le même constat d'insuffisance numérique, de qualité et d'expertise est valable pour les Greffiers. Il en va de même des infrastructures, des moyens matériels et informatiques.

La Justice est rendue au nom du Peuple dans des locaux vétustes, exigus et inadaptés.

En évoquant la vétusté et l'exiguïté des Palais de justice, je voudrais dire que les justiciables ont le droit d'être accueillis dans des locaux d'une hospitalité digne, offrant à l'ensemble des acteurs de l'institution judiciaire les conditions sereines d'un travail efficace.

C'est le lieu de signaler, Excellence Monsieur le Président, que le Tribunal de première instance de Dixinn est en situation immédiate d'expulsion par le propriétaire des lieux.

EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Le programme de réforme judiciaire, que les présents états généraux vont proposer à votre haute appréciation, pour servir d'articulation à votre politique de refondation de l'institution judiciaire, est destiné à faire de la Justice un instrument d'unité nationale, de paix sociale et de développement économique. Cette politique de refondation s'articulera sur quatre axes principaux : la modernisation des infrastructures, la formation des personnels, la moralisation de la Justice et l'ouverture de la Justice sur son environnement interne et externe.

A cette fin, les travaux des états généraux s'attèleront à relever les causes principales de son dysfonctionnement. Je dois anticiper, sans que cette anticipation limite en aucune façon le champ de l'exploration des participants à ces travaux, en pointant du doigt l'une de ces causes qui est, pour une grande part, due à l'absence de contrôle des juridictions, des prisons et des services de police judiciaire par l'Inspection générale des services judiciaires et par les Parquets généraux.

La raison de ce manquement à l'obligation de contrôle périodique de ce service provient de la carence en moyens logistiques de transport et de communication. En effet, l'Inspection des services judiciaires ne dispose que deux véhicules pour inspecter toutes les juridictions sur l'ensemble du territoire national.

Une autre action de grande envergure, qui doit être inscrite dans le registre de la nouvelle politique judiciaire, est la professionnalisation de la garde pénitentiaire.

EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Je voudrais terminer mon propos sur une question très importante relative au réarmement moral des magistrats face à la perte de confiance généralisée.

A cet effet, la loi organique n° L/91/011/CTRN du 23 décembre 1991 fixe le statut particulier destiné à régir l'exercice de la profession de Magistrat, la discipline et les sujétions inhérentes à la fonction de juger, les avantages et responsabilités qui y sont attachés et les institutions de gestion et de garantie d'indépendance qui lui sont propres. Cette loi, vieille aujourd'hui de près vingt ans, n'a jusqu'ici pas fait l'objet d'un début d'application.

Permettez, Excellence Monsieur le Président, que j'appelle votre haute et bienveillante attention sur un certain nombre préoccupations :

- Premièrement, le Conseil Supérieur de la Magistrature n'a pas du tout fonctionné. Il est urgent de donner vie à cet organe constitutionnel dont la présidence est une prérogative du Président de la République. De son existence dépend la vitalité de la discipline, de la déontologie et de l'éthique des Magistrats.
- Deuxièmement, le détachement des Magistrats de la Fonction publique n'a pas été réalisé pour respecter le principe de la séparation des pouvoirs et les principes spécifiques de recrutement et de déroulement de la carrière du Magistrat. Les conséquences de cette situation délétère ont été une intégration chaotique dans le corps des Magistrats qui pèse lourdement sur la qualité de leur rendement.
- Troisièmement, le salaire des magistrats est maintenu à un niveau très bas, ce qui les expose gravement à une vulnérabilité certaine.
- Quatrièmement, la part du budget national allouée à la Justice, bien qu'elle soit réputée secteur prioritaire, est de 0,5% du budget national.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Tous les constats que je viens d'exposer seront complétés par les débats auxquels vous allez vous livrer durant les trois jours qui vont suivre. J'ai la conviction que vous veillerez à disposer vos propositions et résolutions dans le sens qu'elles exprimeront, sans complaisance, notre volonté commune de cheminer fermement vers la construction d'un Etat de droit apte à développer le pays dans la paix et l'unité nationale.

De façon sectorielle, je dis « *Ensemble, changeons la Justice* », Excellence Monsieur le Président de République.

Les magistrats sont prêts à jouer leur partition dans cette œuvre de reconstruction nationale pour peu que l'Etat leur en donne les moyens.

Pour terminer, nous vous remercions très sincèrement, Monsieur le Président de la République, pour l'écoute et le soutien constants que vous apportez à la résolution des questions judiciaires.

Permettez que j'adresse aussi mes remerciements à Monsieur le Premier ministre dont l'intérêt toujours renouvelé pour la Justice n'a jamais fait défaut.

Mes remerciements vont également à nos partenaires bi et multilatéraux qui, depuis votre élection, ont renoué de façon satisfaisante les relations de coopération avec mon département.

Votre volonté sans équivoque de refondation de la Justice et le concours de nos partenaires au développement permettent d'espérer des lendemains meilleurs.
J'attends donc des acteurs de la justice et, plus particulièrement, des magistrats la volonté et l'orgueil de réussir.

Me Christian Sow,
Ministre de la Justice, Garde
des Sceaux

ALLOCUTION D'OUVERTURE DES ETATS GENERAUX DE LA JUSTICE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Mesdames et Messieurs les chefs des institutions constitutionnelles,
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
- Mesdames et messieurs les chefs de missions diplomatiques et représentants des organisations internationales accréditées en Guinée,
- Mesdames et Messieurs les représentants des partis politiques,
- Mesdames et Messieurs les magistrats et greffiers des cours et tribunaux
- Mesdames et Messieurs les avocats, huissiers de justice, notaires et commissaires priseurs,
- Mesdames et messieurs

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux vient d'exposer, avec une sincérité mêlée d'interrogations, la situation préoccupante de notre justice, dans la perspective et le dessein de mobiliser les autorités guinéennes et les partenaires de notre pays à comprendre et soutenir les réformes qui permettront aux Magistrats, Greffiers, Avocats et tous les professionnels de droit d'accomplir les missions qui leur sont dévolues par nos lois.

Après cinquante deux (52) ans de souveraineté nationale, la Guinée affiche le tableau désolant d'une Justice qui balbutie, se cherche à cause des trébuchements que lui infligent la mauvaise gouvernance et le peu de respect des autorités politiques pour la loi et à l'égard des hommes et des femmes chargés de l'appliquer.

Dans mon programme quinquennal, comme je l'ai promis lors de ma prestation de serment, et conformément aux obligations de ma charge de Président de la République et de Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, le renforcement des capacités de la justice et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des professionnels qui y contribuent demeurent ma priorité.

Mesdames et Messieurs,

Je vous engage à vous joindre à moi dans ma croisade contre la corruption. J'attends que vous la combattiez en votre sein, en chacun de vous, dans vos cœurs et dans vos comportements. Vos décisions doivent porter la marque de notre volonté commune de construire un Etat de droit, une République dont l'appareil judiciaire est la colonne vertébrale. Vous devez reconstruire la confiance perdue. La justice doit être la véritable garante de l'Etat de droit, le vecteur de la mobilisation de l'investissement direct interne et étranger.

J'attends de vous de rendre notre Etat fréquentable.

Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'Administration à tous les niveaux,
Mesdames et Messieurs les élus locaux et représentants de la société civile,

Je vous exhorte à vous impliquer fortement dans les présents Etats généraux afin qu'un diagnostic sérieux, sans complaisance de la situation de notre Justice soit établi.

Des solutions hardies doivent résulter de vos travaux pour satisfaire la soif de justice de nos concitoyens qui ont trop souffert de l'absence d'Etat et de l'absence de justice.

Je souhaite plein succès à vos travaux qui, j'en suis convaincu, redonneront à l'institution judiciaire le lustre qui lui a manqué jusqu'à maintenant.
Mesdames et Messieurs les Magistrats.

J'espère que les résultats auxquels vous aboutirez formeront la trame du pacte renouvelé de probité, de crédibilité et d'efficacité qui vous lie au Peuple, au nom duquel vous rendez la Justice.

C'est sur ces mots d'espoir que je déclare ouverts les travaux des Etats généraux de la Justice !

Professeur Alpha CONDE
Président de la République